

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

RÉVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUi-H) CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) AUTOUR DU CLOCHER DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE CALLOT À CARANTEC

Objet, dates et décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

Par arrêté AR23-037 du 11 juillet 2023, le Président de Morlaix Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur les projets de révision n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H) et de création d'un périmètre délimité des abords (PDA).

> La procédure de révision n°1 du PLUi-H est rendue nécessaire afin d'adapter notamment son règlement ainsi que ses Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), aux difficultés rencontrées lors de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme, à l'avancement des réflexions et des études menées sur le territoire communautaire et enfin à l'émergence de nouveaux projets.

> La création d'un PDA autour du clocher de la chapelle Notre-Dame de Callot, intégrant la totalité de l'île Callot et ses abords y compris son accès depuis la ville, vise à prendre en compte tous les espaces nécessaires à la mise en valeur des abords de ce monument historique et à simplifier le système de protection dont bénéficie l'île.

Le projet de révision n°1 du PLUi-H a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a été soumise à l'autorité environnementale (MRAe). L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique, dont le siège sera situé à Morlaix Communauté, se déroulera :

Du mercredi 30 août 2023 à 9h au mardi 3 octobre 2023 à 17h30, soit une durée de 35 jours consécutifs.

L'autorité responsable du projet est Morlaix Communauté. Des informations peuvent être demandées auprès du service Planifications/Foncier par téléphone au 02.98.15.31.41 ou par courriel à l'adresse suivante : ep-rev1-pda@agglo.morlaix.fr

L'intégralité du dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'objet de l'enquête publique, la présentation des projets, les pièces administratives, l'évaluation environnementale et son résumé non technique, sera accessible en versions papier et numérique (poste informatique en libre service) pendant toute la durée de l'enquête au siège de Morlaix Communauté, ainsi que dans les mairies de Carantec, Pleyber-Christ, Lanmeur et Guerlesquin, aux jours et horaires indiqués ci-dessous, et pendant toute la durée de l'enquête également sur le site internet de Morlaix Communauté : <https://www.morlaix-communaute.bzh> ainsi que sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/revision01pluih-pda-morlaixcommunaute>

Les projets soumis à l'enquête publique, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, seront ensuite soumis :

- à l'approbation du Conseil de Communauté pour le projet de révision n°1 du PLUi-H

- à l'approbation du préfet de Région, après avis de la commune concernée et du Conseil de Communauté en cas de modification significative, pour la création du périmètre délimité des abords.

Commission d'enquête

Le Tribunal Administratif de Rennes a désigné, par décision du 2 juin 2023, une commission d'enquête composée comme suit :

- Président de la commission d'enquête : Monsieur Guy Appéré, Adjoint au Directeur DGA en retraite
- Membres : Madame Véronique Le Mestre, Ingénieure d'études au sein des services de l'État en retraite
Monsieur Xavier Montserrat, Directeur d'ARS, en retraite

Lieux d'enquête et de permanences de la commission d'enquête

Lieux	Mise à disposition du public du dossier aux jours et horaires suivants	Dates et horaires de permanence de la commission d'enquête
Siège de Morlaix Communauté Siège de l'enquête 2B voie d'accès au port - BP 97121 29671 MORLAIX Cedex	- Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 - Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30	Mercredi 30 août 2023 de 9h à 12h
		Mardi 03 octobre 2023 de 14h à 17h30
Mairie de Carantec Place du général de Gaulle 29660 CARANTEC	- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h - Le jeudi de 8h30 à 12h - Le samedi de 9h à 12h	Mercredi 30 août 2023 de 14h à 18h
Mairie de Lanmeur 3, place de la Mairie 29620 LANMEUR	- Du lundi au mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 - Le jeudi et le samedi de 8h30 à 12h	Samedi 16 septembre 2023 de 9h à 12h
Mairie de Guerlesquin 45, rue du docteur Quéré 29650 GUERLESQUIN	- Du lundi au mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - Le jeudi de 8h30 à 12h - Le samedi de 9h à 12h	Lundi 25 septembre 2023 de 9h à 12h
Mairie de Pleyber-Christ Square anne de Bretagne 29410 PLEYBER-CHRIST	- Le lundi, mardi, et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Le mercredi de 9h à 12h - Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30	Mardi 03 octobre 2023 de 9h à 12h

En cas de difficultés sanitaires, l'enquête publique sera conduite conformément aux directives de la Préfecture du Finistère.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les formulant directement auprès de la commission d'enquête, au cours des permanences mentionnées ci-dessus ;
- soit en les signant sur un des cinq **registres d'enquête publique** côtés et paraphés par la commission d'enquête et déposés au siège de Morlaix Communauté et dans les mairies de Carantec, Lanmeur, Guerlesquin et Pleyber-Christ, lors ou en dehors des permanences de la commission d'enquête, aux jours et horaires indiqués ci-dessus ;
- soit en les adressant par **courrier** à l'attention de : Monsieur le Président de la commission d'enquête PLUi-H / PDA, Morlaix Communauté, 2B voie d'accès au port, BP 97121, 29671 Morlaix Cedex ;
- soit en les adressant par **courriel** à l'adresse suivante : pluih-pda-morlaixco@registredemat.fr
- soit en les signant sur le **registre dématérialisé** sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet : <https://www.registredemat.fr/revision01pluih-pda-morlaixcommunaute>

Pour être prises en compte par la commission d'enquête, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du mercredi 30 août 2023 à 9h au mardi 3 octobre 2023 à 17h30 (dernier délai – clôture de l'enquête).

Les observations et propositions formulées par écrit seront jointes au registre papier du siège de l'enquête publique et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais. Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/revision01pluih-pda-morlaixcommunaute>

Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande, auprès de Morlaix Communauté pendant la durée de l'enquête.

Clôture de l'enquête publique, rapport et conclusions de la commission d'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, la commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Elle consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables aux projets.

Ce rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public, au siège de Morlaix Communauté, dans les 4 communes membres désignées comme lieux d'enquête et à la Préfecture du Finistère pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de Morlaix Communauté pendant la même durée.